BUREAU DU PARC Réunion du 11 mars 2020 à la Maison du Parc – Saint Côme du Mont 50500 CARENTAN LES MARAIS

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2020/08 Finances locales : Divers : Convention avec l'université de Caen

Affiché le 0 3 AVR 2020

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 11 mars 2020 à Saint Côme du Mont - 50500 CARENTAN LES MARAIS, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 4 mars 2020.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Stéphan BARRAULT, Gabriel DAUBE, Michel FAUVEL, Nicole GODARD, Jean-Michel GREEN, Anne HEBERT, Laurent HUET, Jean-Marc JOLY, Françoise LEROSSIGNOL, Jocelyne LEVAVASSEUR, Jean MORIN, Jean-Marie POULAIN, Gérard TAPIN, Patrick THOMINES, Alexandra UHLMANN.

Étaient excusés :

Caroline AMIEL, Pierre AUBRIL, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Maryse LE GOFF, Pascal MARIE, Florence MAZIER, Nathalie THIERRY, Didier VERGY.

Étaient également présents (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) :
Audrey GAUDRON, Guillaume HEDOUIN, Fabienne COLLINEAU, François STREIFF,
Vanessa LEPASQUIER

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20200403-DELIB_B2020_08

Date de télétransmission : 03/04/2020 Date de réception préfecture : 03/04/2020

B 2020/08 Finances locales : Divers : Convention avec l'université de Caen

Dans le cadre de sa formation Master de géographie première année "parcours Ruralités en Transition", M. Gabriel Savini souhaite consacrer son mémoire aux produits locaux en circuits courts sur le territoire du Parc. Ses recherches porteront sur un cadrage global sur les circuits courts alimentaires et s'appuieront sur des enquêtes auprès d'une vingtaine de producteurs. À l'aide des recherches bibliographiques, du traitement des bases de données et des SIG, l'objectif sera de comprendre comment les circuits courts s'expriment dans le Parc, quels sont les facteurs qui influencent ce type de commercialisation et comment se positionne le Parc par rapport à cette question.

Ce mémoire s'inscrit dans la démarche engagée par le Parc et apportera une meilleure connaissance des circuits courts alimentaires.

Délibération : Le Bureau du Parc autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention avec l'université de Caen pour la prise en charge des frais de déplacement de M. Savini, nécessaires pour réaliser ses enquêtes.

> Pour extrait certifié conforme, Transmis en Préfecture le ... 0 3 AVR. 2020

> > PARC NATUREL

Le Président du Parc Jean MORIN

DU COTENTIN ET 3 Village Ponts d'Q Saint-Côme-du-Mo 50500 CARENTAN-LES-MARAIS -02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

ES MARAIS

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20200403-DELIB B2020 08-

Date de télétransmission : 03/04/2020 2 Date de réception préfecture : 03/04/2020